



A qui revient la maison au décès de notre mère ?

Par **farida**, le **02/05/2008** à **13:37**

bonjour, ma mere est propriétaire d'une maison elle est en mauvaise santé,a son décès a qui revient la maison?Sachant que j'ai un frère qui est marié et moi je suis pacsé.Est-ce que nos conjoints respectifs peuvent prétendre a une part de la maison ?Merci

Par **Visiteur**, le **02/05/2008** à **19:32**

Bonsoir,

Vos conjoints ne sont pas des enfants de votre Mère, ils n'ont donc pas vocation à hériter d'elle.

Tout bien reçu par donation ou succession est un bien propre (personnel).

Cordi@lement